



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 8 février 2018

**Le Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) s'est réuni le 8 février 2018 à la préfecture de la Haute-Saône, sous la présidence d'Alain NGOUOTO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lure.

Cette instance consultative a émis un avis favorable sur les dossiers suivants :

- demande présentée par le Département de la Haute-Saône en vue d'obtenir l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux d'aménagement de la route départementale n°87 et de restauration du ruisseau Le Grougnot sur la commune de Chassey-lès-Montbozon ;
- délimitations de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC) autour de captages classés prioritaires au titre du SDAGE :
 - source *de la Favilière* exploitée par la commune de Grandecourt,
 - source *de la Vaivre* exploitée par le syndicat des eaux de Saint Quentin,
 - source *des Crasses* exploitée par la commune de Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey.

CONTACT PRESSE

Justine FILLION
03.84.77.70.12
justine.fillion@haute-saone.gouv.fr



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr